

## Règlement sur la délinquance environnementale

Les communes ont pour mission de s'assurer du bon respect des législations en matière d'environnement. A coté des mesures de sensibilisation destinées à prévenir le non-respect de ces législations, les communes doivent prévoir des sanctions administratives afin de réprimer les comportements qui mettent en péril le respect des législations environnementales. Le Conseil communal a adopté le 7 septembre 2009 un [règlement relatif à la délinquance environnementale](#) (pdf).